

Alliance Numismatique Européenne Europees Genootschap voor Munt- en Penningkunde

PUBLICATION PERIODIQUE — TIJDSCHRIFT

FONDATEURS — STICHTERS

RENE DE MARTELAERE

ANTOINE VANDEN BRANDEN

CORRESPONDANCES - BRIEFWISSELING : Secrétaire général - Algemeen sekretaris :

DEWIT Pierre, 173, avenue des Martyrs, Kessel-Lo - Martelarenlaan, 173, Kessel-Lo.

COTISATION - BIJDRAGE : Membre protecteur - Beschermend lid : 200 fr. Membre - Lid : 150 fr. au C.C.P. 8460,38 de l'Alliance numismatique européenne à Bruxelles - op P.C.R. 8460,38 van het Europees Genootschap voor Munt- en Penningkunde te Brussel.

FRANCE : C.C.P. Marseille n°. 239805 de P. Dugendre, 2, rue Alphonse Karr, Nice (A.M.) : 20 N.F. ou 15 NF.

NEDERLAND : Giro 297361 van J. Schulman, Keizersgracht, 448, Amsterdam C, met vermelding : voor Eur. Genootschap ; 16 of 12 gulden.

DEUTSCHLAND : 17 oder 13 DM, auf Postchekkonto Köln 60. 991 von Herrn Heinrich Pilartz, Klingelpütz, 16, Köln, unter Erwähnung : Für Verein Europ. Numismatiker.

Les membres d'autres pays versent la valeur correspondante.

AOÛT 1962

— 8 —

AUGUSTUS 1962

CATALOGUE HERSENS.

Plusieurs membres nous demandent si le catalogue des monnaies belges par M. Herssens, a été publié au complet ; ceci afin de passer à la reliure des fascicules.

Au contraire, plusieurs sujets sont encore en préparation. Leur publication dépend entièrement des difficultés que l'auteur rencontre pour l'élaboration de son ouvrage.

Nous espérons néanmoins de pouvoir reprendre la publication de ces textes dans le bulletin de octobre.

La rédaction.

KATALOGUS HERSENS.

Meerdere leden vragen ons of het katalogus der belgische munten, door de H. Herssens, volledig gepubliceerd werd ; teneinde over te kunnen gaan tot het inbinden ervan.

Integendeel, er zijn nog meerdere delen in voorbereiding.

De publicatie ervan hangt echter af van de moeilijkheden welke de auteur dient te overbruggen bij het samenstellen van zijn werk.

Wij hopen nochtans in het maandblad van oktober de eerstvolgende tekst te kunnen laten verschijnen.

De redactie.

NOUVELLES des SECTIONS — NIEUWS van de AFDELINGEN

SECTION DE BRUXELLES.

Assemblée du 7 juin 1962.

27 membres sont présents. Excusés : M.M. Bogaert, Bruijninx, Delmée.

Le local habituel étant indisponible, la réunion se tient au «Pourquoi Pas», place de la Monnaie. Le Président Clabau en donne les raisons, et traite ensuite des points suivants.

— Nouveautés numismatiques.

— Séances en juillet et août : auront lieu comme les mois précédents, le 1er jeudi de chaque mois.

— Tirage au sort : fait une dizaine d'heureux.

— Exposition Numismatique de fin d'année : les derniers retardataires pour la rentrée des thèmes et de quelques renseignements, sont priés de se mettre en règle au plus vite pour ne pas obliger les organisateurs à reculer la date de l'Exposition.

Mr ANNOYE s'enquiert alors du retard dans la sortie de presse du bulletin de l'Alliance. Mr. DE MEY en donne les causes. Il s'ensuit un débat d'où il ressort que l'Assemblée regrette ce retard et souhaite qu'il soit résorbé au plus vite.

La parole est donnée à Me Colaert, Vice-Président, qui expose son sujet : Le Siège d'Anvers, avec circulation de nombreuses pièces. Le conférencier rencontre un vif succès et le Président le remercie chaleureusement.

Les conférenciers des mois ultérieurs sont aimablement priés de faire connaître la date et le sujet de leur exposé.

Assemblée du 5 juillet 1962.

La séance est ouverte à 20 heures.

34 membres sont présents.

Excusés : MM. Grollet et Mestdagh.

Le Président Clabau :

- 1) souhaite la bienvenue à M.M. BOGAERT, HAECK et PEYCK dont la santé est maintenant rétablie, ainsi qu'aux nombreux membres présents.
- 2) cite quelques inscrits nouveaux à la Section qui portent les effectifs à 122,
- 3) procède au tirage au sort de deux médailles de la Maison PERIN et de deux monnaies de Mr Clabau,
- 4) montre plusieurs raretés numismatiques,

5) et traite longuement de l'exposition numismatique projetée de notre section.

Après avoir épuisé les «Divers», la séance est levée à 21,30 hs.

De nombreux échanges continuent entre membres.

SECTION DE CHARLEROI.

Réunion du 15 avril 1962.

La séance est ouverte à 10.30 hs sous la présidence de Maître Ausselet. On note la présence d'une assemblée particulièrement nombreuse, soit 19 membres.

En outre, la section accueille un nouveau membre, Mr. Marlier Jean, 80, route de Mons à Hyon, à qui toutes indications utiles sont communiquées au sujet de notre activité.

Le président présente l'ouvrage de Charles Joncker sur les monnaies de la République Sérénissime de Saint-Marin, et fait part à l'assemblée du réel enchantement causé aux membres qui ont assisté à l'assemblée générale de Bruges ; il insiste sur l'activité de cette section et notamment sur le très vif intérêt des deux ventes aux enchères réalisées à cette occasion, ainsi que sur le nombre particulièrement élevé des transactions amiables qui se sont déroulées à cette occasion.

Il rend aussi hommage au dévouement sans limites et à l'organisation impeccable de cette brillante manifestation, dont chacun emportera le meilleur souvenir.

Le secrétaire annonce l'arrivée en douane des nouveautés F.D.C. de Finlande, série complète du 1 au 1000 Markka, à l'exception du 500 M. Olympiades, que l'on espère recevoir sous peu.

Après la partie officielle, de petits groupes se forment et les transactions vont bon train.

La séance est levée à midi dans une excellente ambiance de camaraderie et de bonne humeur.

Assemblée du 20 mai 1962.

15 membres sont présents :

Excusés : MM. Laurier, ainsi que notre sympathique secrétaire, M. Négleman, qui contrairement à ses bonnes habitudes, mais très occupé par des travaux ménagers urgents, ne peut, à son regret, assister à la réunion mensuelle ; il nous a fait savoir récemment que les séries commandées en Afrique du Sud sont en route vers Charleroi depuis une quinzaine de jours et qu'il espère les recevoir début juin.

La partie officielle est très courte ; à la demande d'un membre, la question est posée de savoir si l'on maintient le 3e dimanche du mois comme date de la réunion générale ; à l'unanimité des membres présents, il est décidé de ne pas changer cette habitude, qui permet un maximum de présences.

Quelques nouvelles acquisitions sont présentées à l'assemblée et quelques échanges sont réalisés à la satisfaction de tous.

La séance est levée à 11.45 hs.

HET HUISGELD VAN DE PSYCHIATRISCHE INSTELLINGEN DER BROEDERS VAN LIEFDE (okt. '61 blz. 151-155)

AANVULLINGEN.

Inleiding : Een bijzonder woord van dank ben ik ook verschuldigd aan de Eerwaarde Heer Arestes, Directeur van het St.-Amedeus-Ziekenhuis te Mortsel die me talloze gegevens verstrekte over het BVL-geld en zonder wie dit verslag niet mogelijk zou geweest zijn. Ik kreeg ook de stellige belofte van de Eerwaarde Heer Warner, Algemeen Sekretaris van de Orde der Broeders van Liefde, dat hij in de toekomst opzoekingen zal doen in het archief van de orde, om de ontbrekende gegevens op te zoeken. Ik moet hem hiervoor bij voorbaat van harte danken.

Lijst der instellingen met aanduiding van het gebruikte soort huisgeld
C) Huizen in Engeland en Ierland. (Inlichting : E. H. Warner-Gent)
13. - Lisieux's Hall, Whittle le Woods-Chorley Engeland :

Het schijnt vast te staan dat er in dat gesticht een soort huisgeld in omloop is geweest. Het zou hier kartonnen plaatjes betreffen. Verdere gegevens ontbreken. Wij kunnen dit huisgeld vergelijken met de geschreven waardebonnen die de voorlopers waren van het eigenlijke gestichtsgeld in de Belgische huizen.

Overzicht van de soorten huisgeld

A. - De Munten

1) De munten eigen aan een bepaalde instelling.

Reeks 2 : Van St.-Bavo, Noordwijkerhout, Nederland.

Enkel de stukken van 100, 50 en 25 cent, nikkel, werden op de Rijksmunt te Utrecht geslagen. Aantal : 6000 van elke waarde.
De andere muntjes (nrs 11 tot 14) zijn van oudere datum en waarschijnlijk in Duitsland aangemaakt. (Dhr. Bingen, Tilburg)

Reeks 4 : Alhoewel vermeld in de catalogering is het onwaarschijnlijk dat de nrs : 23, 26 en 28 ooit werden aangemaakt. Ik nam ze in de lijst op omdat het bestaan van een volledige reeks logisch leek. Dit zou toch niet het geval zijn daar er nog geen spoor van deze stukken is teruggevonden. Volkomen fout is ook de bewering dat deze munten alsook die van reeks 3 in België zouden gemaakt zijn. Duitsland blijkt het land van fabricatie te zijn, alhoewel dit niet bewezen is. (Dhr. Bingen - Tilburg)

Reeks 6 : Algemeen huisgeld (België).

Bij deze reeks hoort het nr. 44 dat in de lijst bij reeks 7 voorkomt. Ik steunde hiervoor op het feit dat op het stuk de driehoek ontbreekt. Dit is inderdaad zo, maar het ligt voor de hand dat dit teken samen met het waardecijfer werd weggelaten. Verder is het stuk in muntslag en komen er accenten voor op de letters, zodat het als een proefslag van nr. 37 dient te worden beschouwd en niet van het nr. 43. Ik wil hierbij opmerken dat dit stuk enkel in FDC te beschouwen is als een

proef, daar we volstrekt zeker moeten zijn dat het ontbreken van waardecijfer en driehoek niet het gevolg zou zijn van sleet. (Dhr. Timmermans en De Wever)

Reeks 7 : Het nr. 44 dient dus naar reeks 6 overgebracht te worden. De stukken in aluminium (nrs. 39, 40 en 41) hebben op de Kz. een stempelfout. De dwarsstreep van het anker werd namelijk vergeten. Bij de kopermunten is ze wel aanwezig.

Aan deze reeks moet een nieuw nummer toegevoegd worden. Het betreft een 5 fr. stuk. Onlangs gevonden variante van het nr. 45. Het stuk krijgt het nummer 48.
Bijzonderheden over het stuk.

Op de Vz. : Het waardecijfer is aanzienlijk groter dan bij nr. 45. De letters zijn iets korter en van een zwaardere uitvoering. De legende is ook verder van de listel geplaatst dan bij nr. 45.

Op de Kz. : Legende staat verder van de listel. Uit het hart komen 4 vlammen in plaats van 6 zoals bij de andere stukken van deze reeks.

B) De Biljetten

1) Biljetten eigen aan een bepaalde instelling.

Reeks 10 : St.-Trudo Ziekeren - St.-Truiden

Het is in ieder geval fout dat deze biljetten als algemeen geld zouden bedoeld geweest zijn. Ze werden wel degelijk alleen voor St.-Truiden gemaakt. De ontwerper was de Eerwaarde Heer Landulf. Ze werden gedrukt te Lummen omstreeks 1949-1950. Even voor de afschaffing van het gestichtsgeld.

Torens op nr 5 zijn : St.-Rombouts Mechelen, Belfort te Gent en Halletoren van Brugge.

Van nr. 6 : De eerste toren is niet herkend, ook de betekenis van de rokende schoorsteen kennen we nog niet. De ronde koepel zou de toekomstige koepel van Koekelberg zijn al durf ik deze bewering toch te betwijfelen. (Inlichtingen E. H. Warner-Gent)

Onlangs kwamen van het nr. 5 en nr. 6 proefdrukken van voor- en keerzijde in ons bezit. Ze werden uitgevoerd in zwarte druk op wit, glanzend papier.

2) Biljetten van de uniforme uitgavereeksen

Reeks II : Mortsel - Er bestaan van Mortsel ook biljetten met een stempeling op voor en keerzijde. (E.H. Arestes-Mortsel)

Proefdrukken : Van deze biljetten bezit ik ook een proefdruk. Evenals deze van St.-Truiden in zwarte druk op wit, glanzend papier. Op deze proeven staat geen naam van een instelling, ook de waarde aanduidingen (letters en cijfers) ontbreken.

Bijkomende gegevens : Sommige exemplaren zijn werkelijk zeer zeldzaam, ik vermeld hierna deze nummers :

Munten :

Reeks I van Dave is RR.

De Mark is een munt van velerlei soort :

Een mark Lubsch (van Lübek) is een derde van een Rijksdaalder (doende een Duitse Rijksdaalder twee Guldens Hollands) of 13 Stuivers 5 1/3 Penning.

Een Deense Mark is het zesde deel van een Rijksdaalder, maar de Deense Rijksmark doet 8 stuivers 5 Penningen. Een Mark zilver in Engeland maakt 13 Engelse Schellingen 4 Pence. Een Schotse Mark is 13½ Pence of Stuivers. Een Zweedse Mark in zilver, doet zes en een halve Stuiver en 3 Penningen, en in koper, twee en een halve Stuiver. Een Mark te Stettin, komt met de Zweedse Zilvermark overeen. In Bremen maakt een enkel Markstuk 2 Kopstukken, en anderhalve dubbele, of drie enkelen maken een Rijksdaalder. In Silezië houdt de zware Mark 32 Keizers of Silezise Groschen, makende 42½ Stuivers ; maar de kleine Mark heeft 32 Witte Groschen, 't welk 17 Stuivers II Penningen bedraagt. Een Mark zuiver goud is 96 Rijksdaalders of 72 Goudguldens, ieder tegen 53 Stuivers gerekend.

Een Poolse Mark, is in Pruissen een versierde munt die niet in wezen is, waarnaar de gewone lieden hun rekeningen richten ; zij maken 20 Poolse Grosschen of 60 Schellingen, of 2/3 van een Poolse Gulden uit. (2).

(1) — MARK betekent (ook) een zeker gewicht, het welk in verscheidene Staten van Europa, en tot verscheidene koopmansschappen, inzonderheid voor goud en zilver in gebruik is. In Frankrijk wordt de Mark verdeeld in 8 oncen of 64 Drachmen, of 192 Deniers of Penningen gewichts, of 160 Esterlins, of 300 Mailles, of 640 Felins, of 4608 Greinen.

In Holland wordt het Markgewicht ook Troisch gewicht genaamd, en is gelijk aan dat van Frankrijk.

Wanneer goud en zilver verkocht wordt bij het Mark, wordt hetzelfde in 24 Karaten verdeeld.

(2) — Uittreksels uit : «Nieuw en Volkomen Woordenboek van Kunsten en Wetenschappen, bevattende alle de takken der nuttige kennis». door Egbert Buys - Amsterdam - 1775.

P.

Le faux-monnayeur en prison.

Il est évident que la place des faux-monnayeurs est en prison. Mais il n'est pas évident du tout que ce soit pour y exercer leurs coupables, activités. Il ne se passe cependant pas d'année où les annales de la police n'enregistrent quelques cas de criminels fabriquant des faux billets dans leurs cellules.

À côté des prisonniers de droit commun produisant pièces et billets dans ces lieux calmes, il y a au moins deux cas exceptionnels de contrefaçon massive dans les prisons : celui de l'opération Bernhard au cours de la dernière guerre et celui des faussaires des geôles parisiennes au cours des premières années de la Révolution française. Dans le premier cas, les faux-monnayeurs n'eurent pas à choisir : la contrefaçon leur fut imposée, dans le second, ils travaillèrent de leur propre initiative.

Les prisons parisiennes à l'assaut de l'assignat.

Commençons par les faux-monnayeurs des prisons parisiennes. Il n'en sera donné qu'une vue d'ensemble, les cas individuels étant mal connus et la presse de l'époque peu souvent digne de confiance (13).

Pendant les époques de révolution ou de guerre les faussaires prospèrent ou se multiplient toujours. Il en est de même pendant les périodes d'instabilité monétaire ou celles où il existe une circulation multiple. Ces circonstances se sont parfois combinées et ont provoqué des troubles sérieux. Il en fut particulièrement ainsi pendant les premières années de la Révolution française au cours de laquelle le gouvernement a dû affronter un nombre étonnamment grand de graves problèmes monétaires, posés par des activités subversives à l'intérieur et par les manoeuvres royalistes des émigrés.

L'un de ces problèmes fut suscité par l'industrie de la fausse monnaie qui recrutait des adeptes dans toutes les classes de la société.

Ceux-ci étaient mûs, tantôt par l'intérêt personnel, tantôt par le désir de ruiner le régime nouveau, et trouvèrent, dans ce cas, un concours puissant chez les adversaires extérieurs de la République : en Angleterre, en Allemagne, en Suisse et en Italie. Quelques années plus tard, Napoléon voulut rendre la monnaie de sa pièce à l'Angleterre et étendit son entreprise à l'Autriche et à la Russie.

(13) Sur tout ceci, voir J. BOUCHERY, *Les Faux-Monnayeurs sous la Révolution française*, Paris, Rivière, 1946, 156 pages, et R. ANCHEL, «Les faux assignats» dans *Revue de Paris*, 1926, t. II pp, 604-627.

Les efforts conjoints des faux-monnayeurs parvinrent à ébranler sérieusement une circulation déjà inflationnée. Les prisons de Paris notamment devinrent les principaux ateliers des faux assignats.

«En vérité, a écrit R. Anchel, on reste confondu par le nombre, la variété, l'audace des travaux exécutés par les prisonniers. Ils émettaient des assignats de toutes valeurs, des billets de confiance de tous genres. Deux planches de cuivre fonctionnèrent durant huit mois au Châtelet ; un détenu reprit tranquillement son travail quelques jours après la saisie de son matériel. Dans toutes les chambres de cette prison, chambre Dauphine, Fort Bardy, Sainte-Anne, Sainte-Elisabeth, du Chêne, dans d'autres encore fonctionnaient des ateliers. A la Conciergerie, où l'oeuvre s'accomplissait la nuit, les prisonniers s'éclairaient avec de l'huile qu'ils exprimaient de leur salade et effilochaient leurs chemises pour tresser des mèches. De vraies associations se formaient ; on se prêtait les planches d'une chambre à l'autre. Dans la Chambre Royale, un détenu-banquier centralisait la production et partageait la recette entre ses complices ... Il est vrai que ces associations ne restaient pas toujours paisibles : le 12 avril 1792, une rixe éclata au Châtelet pour la possession d'une planche de cuivre ; la bataille recommença le lendemain ; le détenteur de la planche s'engagea à verser aux autres détenus une redevance sur l'émission des faux».

Tout cela paraît à peine croyable mais le devient plus à la lumière de deux ordres de circonstances : d'abord les conditions dans lesquelles vivaient les prisonniers, ensuite la qualité même des assignats.

Les prisonniers jouissaient d'une liberté relative, enfermés au nombre quelquefois de quarante ou cinquante dans une chambre ; dans la journée ils se rendaient visite d'une pièce à l'autre, d'un étage à l'autre même ; il n'existait pas de locaux permettant l'isolement, sauf à l'Abbaye ou d'ailleurs il ne semble pas y avoir eu de cas sérieux de faux-monnayage. Au surplus, les prisonniers communiquaient assez facilement avec le dehors, l'entrée étant soumise à un minimum de formalités : des prisonniers recevaient dans leur chambre d'aimables messagères - cela fait penser à la prison de Lucumbarri aux Etats-Unis, où une fois par semaine les détenus reçoivent, dans leur cellule une «visite conjugale» ; marchands de vin, traiteurs et rôtisseurs pénétraient jusqu'aux guichets pour apporter brocs de vin et victuailles à ceux qui disposaient de quelques ressources. La facilité des relations avec l'extérieur permettait aux faussaires de recevoir les outils et les produits, dont ils se servaient : le papier employé à la Conciergerie se tirait régulièrement, en 1791, de la papeterie de l'Éscalier près d'Angoulême et de celle de Jouy-en-Lorraine ; elle assurait aussi le libre écoulement de la «marchandise». Tous les jours des marchands se présentaient aux prisons, emportant contre paiement en espèces sûres les faux assignats et les faux billets patriotiques fraîchement imprimés.

Cet état de choses ne s'explique d'ailleurs pas à ce point sans la complicité de nombreux gardiens qui tantôt trahissaient la justice, tantôt les dé-



Dessin de l'époque de la Révolution française figurant des assignats.

tendus, jouant un double jeu profitable. La corruption allait plus haut encore. Ainsi, Laudragin, directeur de la Force, se prit au collet, le 18 janvier 1792, «avec un commissaire et des gendarmes venus pour perquisitionner; le commissaire tint bon, fit ses recherches et découvrit des planches et des faux chez l'irascible Laudragin qui prétendit alors les avoir saisis sur les détenus».

Il faut avouer en outre que la contrefaçon des assignats était relativement facile. Mirabeau avait raison de dire, devant l'Assemblée Nationale le 8 octobre 1790 : «... J'en atteste tous les artistes, rien n'est aussi facile à imiter que vos assignats...» De fait, les faussaires des prisons pouvaient s'en tirer avec quelques outils de graveur, quelques plumes à dessin, de l'encre de Chine, du vermillon, du papier calque, des gommes et des caractères d'étain. La contrefaçon exigeait alors beaucoup moins d'habileté, de moyens et de science que de nos jours. D'ailleurs l'exécution des assignats légaux elle-même était, à l'exception de quelques types, tités croissantes de moins en moins soignées; par conséquent la distinction de la dépréciation du billet obligea les presses officielles à imprimer des quantités croissantes de moins en moins soignées; par conséquent la distinction entre le produit officiel et celui des entreprises privées devint de plus en plus difficile.

A cette époque où une si grande proportion de la population était illettrée et mal accoutumée au maniement du papier, ne possédant au surplus que des notions confuses sur ce genre de monnaie, l'abuser était chose facile. On a constaté que des citoyens qui s'étaient laissé bernier ne doutaient pas que la perte dut incomber à l'Etat. Même les comptables publics n'avaient pas tous ni toujours le sentiment très net de leur responsabilité quand ils avaient encaissé du faux papier; «ils se croyaient dégagés dès qu'ils l'avaient transmis à une autre caisse».

Les entreprises des faussaires ne pouvaient rester sans effet. Elles inquiétèrent sérieusement les pouvoirs publics. En novembre 1791, dans une sorte de conseil tenu au Ministère de la Justice, on reconnut que le faux-monnayage menaçait la Constitution; les prisons, écrivirent les journaux, sont devenues les arsenaux de tous les crimes, de la fabrication des effets publics; et l'on se mit bientôt à confondre les faussaires travaillant par esprit de lucre avec les aristocrates contre-révolutionnaires, dont Basire déclarait devant l'Assemblée Législative, en 1792 : «Prenez-y garde, Messieurs, la fabrication des faux assignats presque tout entière s'opère dans la classe des ci-devant seigneurs, les ennemis les plus puissants de la Révolution».

Ceux-ci travaillent hors des frontières, ceux d'Angleterre en grand, qui écoulèrent régulièrement leurs produits en France. Il en vint échouer une énorme quantité à Quiberon, avec les régiments d'émigrés transportés par la flotte française. Les caisses qui les contenaient furent retrouvées au milieu des magasins de vivres et d'équipements abandonnés dans la pres-

qu'île après la victoire de Hoche. Le représentant Blad, en mission dans l'ouest, qui songea «à rassembler tout ce papier pour savoir à combien se montait la masse, dut y renoncer quand il vit les routes de la presqu'île semées, quelquefois à une distance d'une demi-lieue, de faux assignats déchirés». Si ni soldats, ni population ne se sont emparés de ce papier, c'est que la tentation était devenue faible. Blad écrit en effet au Comité du Salut public, le 12 thermidor an III : «seul le discrédit dans lequel est tombé le bon papier-monnaie, par suite de l'activité des faussaires (ajoutons surtout des prisonniers), a sauvé de la distribution des milliards de faux assignats apportés à Quiberon par les émigrés».

Les faussaires ne s'attaquèrent d'ailleurs pas seulement aux assignats, mais aussi aux billets de la Caisse patriotique de Paris, de la Maison de Secours, de la Compagnie de Commission, des sections et des villes.

Les choses prirent un tel développement que l'on crut à l'existence d'une organisation générale entre les falsificateurs de toutes les prisons parisiennes. Comme aucune autre mesure ne fut prise que les perquisitions, quelques fructueuses, beaucoup plus souvent sans résultat, et que la proposition de Roland de la Platière, l'ami des Girondins, de réunir en une seule prison fabricateurs de faux et artistes fut impossible, l'idée du «complot des prisons» prit corps. Et comme, pendant des mois et des mois, les autorités ne firent rien ou presque pour empêcher les faussaires d'écouler leur production, la haine populaire contre les faux-monnayeurs incarcérés se donna libre cours pendant les scandaleux Massacres de Septembre. Certains historiens considèrent la contrefaçon dans les prisons comme un des facteurs, parmi d'autres raisons de mécontentement, qui déterminèrent le peuple à faire justice lui-même.

En tout cas la grande majorité de ceux qui avaient été emprisonnés comme faussaires furent impitoyablement tués pendant ces journées d'horreur; les guichetiers et les concierges soupçonnés de complicité furent soit pillés, soit malmenés; certains virent la mort de près. «C'est pourquoi, dit Anchel, la Commune prit alors mais trop tard, des mesures contre ce personnel, apparemment pour calmer l'opinion. Puis les prisons vides livrèrent les derniers secrets de leurs hôtes, faux billets et outils retrouvés dans des caches et des paillasses».

Les faux-monnayeurs des prisons avaient joué leur acte. Mais la contrefaçon ne cessa pour autant, ailleurs dans le pays ni surtout à l'étranger, où le marquis de Puisaye, aventurier qui servait d'intermédiaire entre les Princes et le Gouvernement anglais, mécontent des fabrications isolées, proclama, en septembre 1794, qu'il allait ouvrir une manufacture d'assignats «en tout semblables à ceux qui ont été émis ou le seraient par la soi-disant Convention des rebelles» et qui serviraient uniquement aux besoins des armées royalistes. Ce qu'il fit.

Taylor et Bredell fabriquent de faux dollars pour conquérir la liberté.

Combien plus anodin mais combien plus ardu paraît le travail de ces

individus qui opèrent dans leur cellule sous une surveillance infiniment plus stricte que celle de la Force, le Châtelet, la Conciergerie !

William H. Moran, chef du Service secret des Etats-Unis entre 1917 et 1936, a dit à propos de la fréquence de ce genre de crime dans son pays : « Nous avons découvert des centaines de cas de contrefaçon dans les pénitenciers et les prisons parce qu'ils désiraient obtenir quelque chose en échange de rien. Ce désir ne les quitte pas dans leur cellule ». Depuis que ces paroles ont été prononcées - en 1936 -, chaque année on met la main au moins sur deux ou trois individus ou bandes qui opèrent en prison (14).

Les Etats-Unis n'ont pas le monopole de cette spécialité. Il y a eu, en Europe, d'autres cas que celui des prisons de Paris pendant la Révolution. Pendant la période napoléonienne, nombre de prisonniers français détenus en Ecosse, travaillèrent activement pour alimenter la circulation fiduciaire de la Grande-Bretagne. Les billets conservés jusqu'à présent témoignent d'une très grande habileté ; les plus curieux ont été exécutés avec des os de mouton, provenant des rations journalières (15).

On cite aussi le cas de ces faussaires enfermés à la prison de Marassi, près de Gênes, qui, en avril 1932, avec la complicité de leur gardien, parvinrent à faire circuler des billets de cinq et de dix liras de leur fabrication.

Un des cas les plus typiques est le suivant, emprunté à ce que nous appellerons la « collection Bloom » (16). C'est celui de deux graveurs travaillant pour des « faux-monnayeurs respectables », de gros commerçants de Lancaster aux Etats-Unis, vers la fin du siècle dernier. Ces deux spécialistes, Taylor et Bredell, enfermés ensemble dans une cellule de neuf pieds sur six, à la prison de Moyamensing, à Philadelphie, se demandaient comment ils parviendraient à s'en tirer. L'avocat de Taylor leur rappela qu'un faux-monnayeur de grande expérience, William E. Brockway, avait plusieurs fois obtenu la liberté en échange des planches qu'il avait cachées. Jusqu'à son dernier emprisonnement, il n'avait enregistré que des succès. Il serait par conséquent indiqué d'entamer une négociation sur des bases semblables.

(14) M.T. Bloom, op. cit., p. 198.

(15) Ch. A. MALCOLM, The Bank of Schotland, 1695-1945. Edimbourg, Clark, 1945, p. 87.

(16) Op. cit., pp. 195-105.

(à suivre)

LE COIN DU COLLECTIONNEUR

HOEKJE VAN DE VERZAMELAAR

Cherche collectionneurs faisant la France par millésimes et ateliers.
Ecrire pour achat ou échange à : R. GOREZ, 75, rue de Marchienne, MONTIGNIES-le-TILLEUL (Belgique)

Zoek te kopen en/of te ruilen de 50 frankstukken, 1935, van België in SUP/FDC, oude skandinavische zilvermunten, Duitse thalers, Zwitserse kantonmunten. Lijst met prijs en kwaliteitsaanduiding aan :
G. KRAAYENHOF, Weiburglaan, 11, HARDERWIJK, (Holland)

Cherche à acheter ou contre échange les pièces de 50 francs, 1935, Belgique en SUP/FDC, vieilles pièces scandinaves en argent, talers allemands, monnaies des cantons suisses.
Envoyer liste avec prix et état de conservation à :
G. KRAAYENHOF, Weiburglaan, 11, HARDERWIJK (Hollande)

Te koop : vraag offerte voor 2 goudstukken van 5 Francs Napoléon III 1867 ; en van 2 goudstukken van 20 Francs Leopold I, 1865.

Ik zoek te kopen of te ruilen : alle munten, jetons dienstig op trams, autobus, overzetboten enz., gelijk van welk land en hoeveelheid.
Schrijven aan : BOUQUIAUX, E., Veermanstraat, 4, GENT (België)

Demande une offre pour 2 pièces or 5 francs Napoleon III 1867 ; et 2 pièces or 20 francs Léopold I 1865.

Cherche jetons métalliques de tous pays en usage comme moyen de paiement sur autobus, bateaux, trams, chemins de fer et autres services de transport ainsi que les strassenbahn allemands. Faire offre pour échange ou achat à :
E. BOUQUIAUX, 4, Veermanstraat, GAND (Belgique)

Wat biedt U ? - voor het standaardwerk : NUMISMATIQUE YPROISE van Vandenpeereboom, Brussel 1877, luxe-uitgave op «groot papier», rood marokijn-lederen rug en hoeken, goudopdruk - in goede staat.
Zich wenden tot PITTOORS. P.F.J., Zonstraat, 83, Borgerhout. (n kaartje volstaat).

MORIN, 32, rue Van Artevelde, BOOM (Belgique)
Demande à échanger ou à acheter :
Vraag in ruil of te kopen :
Belgique - België (depuis-sinds 1832) — France-Frankrijk (depuis-sinds 1789) — Allemagne-Duitsland (depuis-sinds 1871) — Luxembourg-Luxemburg (depuis-sinds 1700) — Congo Belge - Belgisch Kongo — Pays-

Bas-Nederland (depuis-sinds 1800) — Monaco, Jersey, Guernesey — Brabant (depuis-sinds 1740)
Tous millésimes et différents monétaires. Alle jaartallen en muntmeestertekens. — Demandez mes listes de doubles et envoyez les vôtres. - Vraag mijn lijsten van dubbels en stuur mij de Uwe.

Cherche à acheter les bulletins de notre Alliance suivants :
Zoek te kopen de volgende maandbladen van onze vereniging :
X 1951 - XI 1952 - II 1953 - II 1954 - IV 1954.

HET NOODGELD IN WEST-VLAANDEREN TIJDENS DE OORLOG 1940-1945.

door Alfons MAJOR.

III

GEMEENTE WINGENE.

Slechts EEN uitgave is gekend en omvat volgende waarden :
5 Frank - 20 Frank - 50 Frank en 100 Frank.
Voor al deze kasbons was het formaat 122 mm x 75 mm.
De voorzijde alleen werd bedrukt, terwijl de keerzijde blanco bleef.

BESCHRIJVING :

Vijf Frank.

Is in wit papier met donkergroene druk. De onderdruk is bleekblauw (altijd gemeente Wingene).

De kasbon is omlijnd met één lijn.

Links : Nr (gevolgd door zwart nummer in kader).

Midden : Gemeente Wingene - Provincie West-Vlaanderen - zwarte gemeentestempel

Rechts : 5 in kader. Gans onder : Dr. Lannoo Tielt.

Over gans de lengte van het biljet : Goed voor vijf frank

te gelden op het krediet der gemeente Wingene.

Wingene, den 22 Mei 1940

De Secretaris,

(geschreven handtekening) Het Schepencollege :
(geschreven handtekening van R. Coucke)

Twintig Frank.

Is in wit papier met donkerbruine druk. De onderdruk is als bij de kasbon van 5 Frank.

De kasbon is gelijk aan deze van 5 Frank, maar i.p.v. 5 staat 20 in de rechterhoek. In plaats van «Goed voor vijf frank» staat «Goed voor twintig frank».

Vijftig Frank.

Is in wit papier met rode druk. De onderdruk is als bij de kasbon van 5 Frank.

De kasbon is gelijk aan deze van 5 Frank, maar i.p.v. 5 staat 50 in de rechterhoek. In plaats van «Goed voor vijf frank» staat «Goed voor vijftig frank».

Honderd Frank.

Is in wit papier met blauwe druk. De onderdruk is als bij de kasbon van 5 Frank.

De kasbon is gelijk aan deze van 5 Frank, maar i.p.v. 5 staat 100 in de rechterhoek. In plaats van «Goed voor vijf frank» staat «Goed voor honderd frank».

OPMERKING :

Alle terug ingebrachte en betaalde exemplaren dragen zowel op de voor- als op de keerzijde driemaal de stempel «Geannuleerd».

De niet uitgegeven kasbons dragen noch stempels noch handtekeningen.

B. Uitgiften van de Commissies van Openbaren Onderstand.

Ten einde te kunnen voldoen aan sommige bepalingen van het artikel 3 van het besluit van 29 juni 1940, en om zeker te zijn dat de toegekende steun werd besteed aan eetwaren gaven sommige Commissies van Openbaren Onderstand geldbons voor eetwaren uit.

Hieronder vindt men de officiële commentaar welke op de aanvullende steun door de C.O.O. verleend, betrekking heeft.

«Besluit van 29 Juni 1940 betreffende de steun aan behoeftige personen te verleenen.»

Onder het artikel 3 van hogervermeld besluit van de secretarissen-generaal, gaf het Ministerie van Arbeid en Sociale Voorzorg, volgend officieel commentaar uit :

«Rubrick B. - Uitbetaling van het steungeld.»

Om redenen van practischen aard, moet de steun, voorzien door het besluit van 29 Juni 1940 uitsluitend in speciën uitgekeerd worden.

Maar ongeacht dezen reglementairen steun kan de commissie van openbaren onderstand verleenen, op haar eigen gelden, hetzij in natura, hetzij in speciën :

par. a) aanvullenden steun ten persoonlijken titel bestaande onder meer uit geboortevergoedingen, medisch-pharmaceutische hulp, melk voor zwakke kinderen, dekens, kleederen en voorwerpen van eerste noodzakelijkheid voor de slachtoffers van den oorlog, enz.

Deze steun wordt niet aanzien als inkomst.

par. b) algemeenen steun onder vorm van bedeeeling van kolen, warm voedsel, kleedingstukken. Het verdient echter aanbeveling slechts tot deze bedeeelingen over te gaan in geval van volstreckte noodwendigheid (tijdens den winter nl. : van October-November tot Maart-April) ; deze steun, indien hij 's winters uitgereikt wordt, dient niet gelijkgesteld te worden met inkomsten.

par. c) een bijslag ten einde de ondersteunden in de mogelijkheid te stellen hun bijdragen voor sociale verzekering te betalen (o.m. mutualiteit, ouderdomspensioen, enz.). Deze bijslag vormt geen inkomst.

Arrondissement Roeselare.

GEMEENTE ARDOOIE

Slechts 1 bon met geldwaarde is uitgegeven geweest. Alle anderen waren geldig voor : kolen, levensmiddelen en textielwaren. Hier kan moeilijk gesproken worden van uitgifte van geldbons.

De uitgegeven bon dateert van 16-7-1940 en heeft als waarde de som van 500 Fr.

BESCHRIJVING :

Formaat 104 mm x 70 mm.

Wit papier met zwarte druk. Nr. 0052 - G.V.Fr. 500

Goed voor vijfhonderd franken,

wegens hulp in geld, pacht, levensmiddelen, kleederen, bed- of brandstoffen, toegestaan of te leveren aan :

.....

Ardooie, den 16 Juli 1940.

De Sekretaris
(Handtekening)

De Voorzitter,
(Handtekening)

N.B. - Voor de leveringen, de nota op de keerzijde schrijven, a.u.b. ...

Arrondissement Tielt

GEMEENTE MEULEBEKE

Deze Commissie gaf aan de steuntrekkenden van de gemeente Meulebeke een gedrukte geldbon uit met melding : «Goed voor Vijf frank levensmiddelen». Geen andere uitgegeven waarden zijn gekend. Tijdens de bezetting werden twee gans verschillende geldbons uitgegeven met dezelfde waarde en namelijk :

1. - De uitdeler Oct. SANTENS.

Alleen de voorzijde werd bedrukt. De keerzijde bleef blanco. Het formaat was verschillend (zie hierna). De geldbon was in wit papier met zwarte druk. De stempel van de C.O.O. en de datastempels zijn in paarse inkt. Deze waardebons zagen er als volgt uit:

Links : stempel «Commissie van Openbaren Onderstand Meulebeke».

Midden : Hoofdletter gevolgd door punt.

Rechts : Nr, gevolgd door een met stempel geplaatst zwart nummer.

Over gans de lengte van het biljet :

Commissie van Openbaren Onderstand van Meulebeke

Goed voor VI J F frank levensmiddelen

bij eenen ingezetene onzer gemeente.

Meulebeke, den (gevolgd door met stempel geplaatste data).

De uitdeeler,
Oct. SANTENS

B.W. - Betaalbaar bij den Gemeente-Ontvanger op het einde van elken trimester.

Alhoewel mag aangenomen worden dat nog andere dan de hiernavermelde waardebons werden uitgegeven, is alleen volle zekerheid over volgende waardebons :

Letter H. - formaat 105 mm x 81 mm

datum : 2 April 1941.

Letter L. -

data : formaat 104 mm x 79 mm : 20 september 1941

 formaat 108 mm x 82 mm : 4 October 1941 en 13 Juni 1942.

Letter M. -

 formaat 108 mm x 82 mm

data : 15 November 1941, 13 December 1941,

 27 December 1941, en 10 Januari 1942.

Letter N. -

 formaat 108 mm x 82 mm

data : 24 januari 1942, 7 februari 1942.

 21 Februari 1942 en 7 Maart 1942.

Letter O. -

 formaat 107 mm x 79 mm

data : 21 Maart 1942, 4 April 1942,

 18 April 1942 en 2 Mei 1942.

Letter P. -

 formaat 109 mm x 83 mm

data : 16 Mei 1942, 30 Mei 1942, 13 Juni 1942

 27 Juni 1942, 11 Juli 1942 en 25 Juli 1942.

2. - De Voorzitter A. RYCKAERT.

Alleen de voorzijde werd bedrukt, terwijl de keerzijde blanco bleef. Het formaat was verschillend (zie hierna). De geldbon was in wit papier met zwarte druk. De stempel van de C.O.O. en de datastempels zijn in paarse inkt. Deze waardebons zagen er als volgt uit :

Links : stempel : «Commissie van Openbaren Onderstand Meulebeke»

Midden : hoofdletter gevolgd door punt.

Rechts : Nr gevolgd door een met stempel geplaatst zwart nummer.

Over gans de lengte van het biljet :

Commissie van Openbaren Onderstand van Meulebeke

Goed voor V I J F frank levensmiddelen bij eenen ingezetene onzer gemeente

Meulebeke, den (gevolgd door met stempel geplaatste data)

De Voorzitter,
A.RYCKAERT

B.W. - Betaalbaar bij den Ontvanger der Commissie op het einde van elken trimester.

Alhoewel mag aangenomen worden dat nog waardebons met andere data dan de hiernavermelde werden uitgegeven, is er alleen zekerheid over volgende waardebons :

Letter A.

formaat 108 mm x 74,5 mm
data : 8 Augustus 1942, 22 Augustus 1942, 5 September 1942,
19 September 1942 en 3 October 1942.

Letter B.

formaat 106 mm x 77 mm
data : 17 October 1942, 31 October 1942, 14 November 1942,
28 November 1942, 11 December 1942, 12 December 1942,
9 Januari 1943, 23 Januari 1943, 6 Februari 1943, 20 Februari 1943,
6 Maart 1943 en 20 Maart 1943.

GEMEENTE WINGENE

Het is niet gekend dat deze Commissie meer dan éénmaal waardebons zou hebben uitgegeven. Allen dragen als datum : 24.6.1940. Exemplaren bestaan met geschreven en met gestempelde datum. Alle uitgegeven exemplaren dragen de helft van een tweelijnige stempel : «Commissie van Openbaren Onderstand W I J N G E N E» (let op de schrijfwijze van Wingene). De niet uitgegeven exemplaren dragen in elk geval deze stempel niet. Alleen de waardebons van 5 Frank werd uitgegeven.

BESCHRIJVING :

De waardebons is in wit papier met zwarte druk. De stempel van de C.O.O. is in paarse inkt. Het formaat is 108 mm x 85 mm.
Rechts : Nr (gevolgd door nr. met zwarte nr-stempel)
Over gans de lengte van het biljet :
Commissie van Openbaren Onderstand van WYNGENE
Goed voor VIJF Frank levensmiddelen
bij eenen ingezetene onze gemeente.
Wynгене 24 Juni 1940

De uitdeeler
M. ANDRIES

B.W. - Betaalbaar bij den Ontvanger van de Openbaren Onderstand op het einde van elken trimester.

(t vervolgt)

INTRODUCTION A LA NUMISMATIQUE GRECQUE.

Collectionner et étudier les monnaies grecques constituent un réel délice - l'expression n'est pas trop forte - que trop de nos membres ignorent.

Ce bref article devrait faciliter le premier contact avec un sujet qui présente tout de même certaines difficultés et mettre en lumière les différences entre la numismatique antique et moderne.

Ceux d'entre nous qui collectionnent des monnaies modernes constateront avec étonnement que certains points caractéristiques ne se retrouvent

pas encore sur les monnaies grecques : nous ne relevons qu'exceptionnellement des indications de valeur et assez rarement des dates, celles-ci d'ailleurs sans relation aucune avec notre propre ère et pas toujours faciles à comprendre.

Une autre difficulté est l'écriture : les inscriptions des monnaies grecques ne sont pas uniquement en caractères grecs. En effet, par définition, on considère comme monnaies grecques toutes les monnaies frappées (ou coulées) dans les pays entourant la Méditerranée, à l'exception des monnaies romaines. Nous rencontrerons donc occasionnellement d'autres langues et écritures, comme le celtibère, l'osque, le phénicien ou le punique. Toutefois, en étudiant pour commencer l'alphabet grec - tâche qui ne doit pas dépasser les capacités de n'importe quel numismate - nous arriverons déjà à d'assez beaux résultats.

Mais pourquoi les monnaies grecques présentent-elles un intérêt exceptionnel ?

Simplement parce que toutes les autres monnaies - à l'exception des pièces d'Extrême Orient - dérivent directement de cette remarquable invention, faite probablement au début du VIIe siècle en Asie Mineure ; il est sans doute inutile d'insister sur l'importance de cette découverte !

Tandis que les collectionneurs de pièces modernes étalent des monnaies qui se distinguent à peine par une année de frappe différente ou par un point différemment placé, les collectionneurs de monnaies grecques manipulent chaque fois une pièce unique, frappée à la main, et dont il n'existe probablement pas d'autre exemplaire complètement identique. Toutefois, je ne veux pas insister ici sur la valeur esthétique des monnaies grecques, mais seulement attirer l'attention sur le fait que la numismatique a atteint très rapidement - de ce même point de vue esthétique - un sommet qui est resté unique dans son histoire et dont elle est aujourd'hui très éloignée.

Pour moi, un des attraits les plus puissants de ce genre de collection est l'étude des types monétaires, c'est-à-dire des motifs qui sont reproduits sur l'avvers et le revers des monnaies. Les sujets religieux jouaient un grand rôle mais nous trouvons également des thèmes agonistiques (courses de chars et de chevaux ; lutteurs), des «types parlants» (le phoque à Phocée ; la rose à Rhodes), des sujets économiques (le thon à Cycique, une grappe de raisins à Naxos, le sylphium à Cyrène) ; plus tard les portraits des rois et roitelets hellénistiques.

Dans de très nombreux cas, la signification de ce type reste inconnue et les possibilités de recherche dans ce domaine sont illimitées. D'ailleurs, une bonne partie de l'intérêt que suscite ce domaine de la numismatique me paraît résider dans les nombreux points qui restent à élucider et qui le resteront sans doute toujours.

Pour en finir avec les types monétaires, je ne peux m'empêcher de mentionner une curieuse élucubration publiée dans un article qui a paru dans «Prévoir» : d'après l'auteur, une monnaie montrant un boeuf ou une cruche d'huile était l'équivalent de ces objets et ne pouvait servir qu'uniquement à leur achat ; il serait curieux d'apprendre à quoi ser-

vaient alors des monnaies représentant par exemple un oeil humain ou l'empreinte d'une patte de lion ?

Mais il est temps de commencer sérieusement notre sujet, d'autant plus qu'il est extrêmement vaste.

En effet, le monnayage grec s'étend sur tout le pourtour de la Méditerranée et a duré du VII^e siècle avant jusqu'au milieu du 3^e siècle après notre ère. Environ 1400 villes et 500 chefs d'état prouvèrent leur liberté et indépendance politique en frappant monnaie et le monnayage de certaines villes se prolongent pendant plusieurs centaines d'années.

Les débuts se situent dans les environs de l'an 700 avant J. Ch., en Lydie. Ce pays, situé en Asie Mineure, était à cette époque très florissant et riche d'un métal que l'on croyait un élément simple comme l'or ou l'argent, mais qui en réalité est un mélange des deux et qui s'appelle électrum. Ce mélange, de composition variable, se trouvait dans certaines rivières dont une est encore célèbre : le Pactole.

Les Lydiens, et très rapidement également les villes ioniennes de la côte égéenne, marquaient des petites rondelles d'électrum d'un symbole particulier qui garantissait le poids et la pureté du métal et créaient ainsi notre monnaie.

Ces symboles étaient d'abord très simples et ne couvraient qu'une face de la monnaie, tandis que l'autre ne portait que la marque d'un ou de plusieurs poinçons.



Tétradrachme de ANTIOCHUS IX (Cliché Revue Belge de Numismat.)

La première monnaie d'argent fut l'oeuvre des grecs d'Europe : l'île d'Égine répandit dans toute la Méditerranée orientale ses globuleuses

pièces d'argent, portant l'image d'une tortue de mer et au revers un carré creux comme marque de poinçon.

Égine fut bientôt imitée par Corinthe dont les «Poulains», montrant le fabuleux cheval ailé Pégase, dominaient le commerce en Méditerranée centrale, d'autant plus que toutes les colonies de Corinthe en frappèrent bientôt à leur tour.

Athènes, la première, utilisa les deux faces de ses monnaies pour la plus grande gloire de sa protectrice, la déesse de la sagesse, Athéna, et mit la tête casquée de la déesse sur l'avvers, tandis que le revers portait son oiseau sacré, la chouette.

D'après la théorie mentionnée ci-dessus, les marchandises les plus fréquemment achetées à cette époque ont donc dû être des tortues, des Pégases et des chouettes !

Pendant plusieurs siècles, ces 3 types de monnayage dominèrent la vie économique du monde grec - en fait jusqu'à la disparition d'Égine comme puissance commerciale et politique au Ve siècle, et jusqu'à la décadence d'Athènes et de Corinthe. (La frappe des tétradrachmes du «nouveau style» cesse à Athènes probablement sous Auguste).

Il est vrai qu'après la libération du joug macédonien, Athènes essaya de relancer ses «Chouettes» en frappant un type moderne (car pendant des siècles le dessin des tétradrachmes d'Athènes est resté immuable pour des raisons commerciales) et en créant ses monnaies du «nouveau style» ; (la tête d'Athéna est ornée d'un casque surchargé mais le tout est d'un relief plat ; le revers montre une chouette assez mal dessinée, assise sur une amphore ; son champ est rempli d'inscriptions d'un effet peu esthétique). Mais l'époque de gloire était définitivement passée.

A partir du dernier tiers du IV^e siècle, ce sont les pièces d'or et d'argent d'Alexandre le Grand qui jouent le rôle de «dollars» du monde antique, monnaies qui furent frappées longtemps encore après la mort du conquérant macédonien. De très nombreuses villes adoptèrent les types monétaires d'Alexandre (à l'avvers la tête d'Héraclès, au revers Zeus sur son trône tenant un aigle et un sceptre) en y ajoutant leurs symboles ou une abréviation, malheureusement souvent peu claire pour nous.

Les monnaies d'or d'Alexandre faisaient suite au premier monnayage important en or de la Grèce continentale, celui de Philippe II ; ce roi grâce à la conquête des mines d'or du Mont Pangée, put mettre en échec les Dariques des rois perses qui jusqu'alors n'avaient pas seulement influencé l'économie mais aussi la politique des villes grecques.

La période hellénistique qui suit la conquête de l'Orient par le grand macédonien voit éclore le portrait réaliste et les avers des nombreuses monnaies nous montrent l'aspect, non seulement des rois des grandes dynasties qui se partageaient l'Empire d'Alexandre, mais aussi celui de nombreux roitelets et dynastes dont l'histoire est souvent peu connue.

ZANCLE (Messine)

D/. Poseidon debout à d. brandissant la foudre.

R/. Dauphin à g., en dessous pétoncle.

Pièce unique conservée au Cabinet des Médailles de Bruxelles.



Parmi les successeurs importants d'Alexandre, les Séleucides nous ont laissé de riches séries de tétradrachmes (parmi d'autres frappes), tandis que les Lagides qui régnaient en Egypte, pauvre en argent, nous ont laissé de belles pièces d'or (jusqu'à des octodrachmes) et des monnaies de bronze qui sont probablement les plus larges de toutes celles qui aient jamais été frappées. La dernière reine de cette lignée fut d'ailleurs la célèbre Cléopâtre. Qui, mieux que les numismates, connaissent son nez ?

Il n'est pas possible d'énumérer le très riche monnayage de cette époque. Lorsque Flaminus vainqueur de la Macédoine, rendit la liberté aux villes grecques, celles-ci en profitèrent pour frapper monnaie. Beaucoup de villes se groupèrent aussi en fédérations. Les collectionneurs connaissent bien les monnaies des lignes théssalienne, béotienne ou achéenne, ainsi que les grandes pièces plates d'argent de Maronée et de Thasos qui furent fréquemment imitées par les tribus barbares du Nord. Les «cistophores» et les monnaies de Rhodes se répandirent de plus en plus en Asie. Les pièces des rois parthes se trouvent dans toutes les collections.

Mais il est temps d'arrêter cette énumération, en choisissant ses exemples entre les colonnes d'Hercule et la Bactriane, elle ne pouvait être qu'arbitraire.

Peut-être ces modestes lignes permettront-elles à l'un ou l'autre collectionneur de s'intéresser au monde si passionnant et si vaste de la numismatique grecque. Il ne sera pas déçu.

Pierre C. Schindel.

MOLENS OP BRUSSELSE PENNINGEN :

Ik bezit al geruime tijd een koperen, Brusselse penning waar, op de Vz, een familiewapen voorkomt en op de Kz een wind- en watermolen.

Pas nu vond ik de verklaring van dat stuk. Iedereen zal het met mij eens zijn, dat het verheugt een stuk te kunnen identificeren en er de historische bijzonderheden over te vernemen.

Bij inzage van enkele losse nummers van «La Gazette Numismatique» vond ik, in het allereerste nummer van 1 oktober 1896 een artikel : «Les moulins et les jetons Bruxellois» op de blzn. 9-11, van de hand van wijlen Charles Dupriez, numismaat. (1)

We putten uit dat opstel en bewerken de gegevens vrij voor deze medeling: Voorheen waren de onderdanen van de burcht- en kasteelheren verplicht hun graan te laten malen op de molen van de Heer. Zulke verplichte molens noemde men BANMOLENS. Wie betrapte werd zijn raan elders te laten malen, verloor niet alleen het meel, maar kreeg verer een boete op de koop toe.

Soms verleenden de vorsten oktrooi aan sommige steden, het zij als privilege, 't zij uit noodzaak, het recht molens te bouwen en er het voordeel ten eigen profijte van uit te baten.

In de numismatiek van ons land vinden wij de bewijzen. Te Brussel, waar de soeverein banmolens bezat, werd o.m. mout voor de brouwerijen gemalen. Deze molens EN het maalrecht werden op 11 mei 1650 door de stad Brussel overgenomen voor de som van 536.932 ponden, elk van 40 Vlaamse groten. Onze penning staat in verband met deze gebeurtenis (2).

Deze penning heeft een doormeter van 29 mm, en vertoont in 't midden het behelmde familiewapen der Van der Tommen's. Op het schildje zien we een halve, opgerichte, klauwende leeuw. Rondom lezen we als tekst :

MOLIS — REGIIS — URBANO — THESAURO — ADITIS — 1650
(naar aanleiding van het financieren van de koninklijke molens door de stadskas.)

Op de keerzijde zien we in 't midden : links een houten, opgezeilde windmolen en rechts het rad van een watermolen. Ze staan beiden aan de waterkant ; we zien rechts de wind, als naar gewoonte afgebeeld door een blazend hoofd. De tekst rondom luidt : AURAE - NOBIS - FAMILANTUR - (winden en golven dienen ons) ET - UNDAE - en gevolgd door het Brussels muntteken : een engelenkopje.

Op 1 oktober 1655 gaf de stad Brussel nog 100.000 florijnen aan het

(1) - De welbekende auteur van het standaardwerk : Monnaies et Essais monétaires du Royaume de Belgique et du Congo-Belge. Brussel 1949, 2 delen + 1 deel met platen

(2) - Deze penning werd voor 't eerst gepubliceerd door Van Loon in : Nederlandsche Historiepenningen : deel II, blz. 347. De Heer De Munter van Oudenaarde bezorgde deze penning aan de schrijver van het artikel (in 1896)

Staatsbestel op de reeds voormelde voordelen. Dat voorgeschoten geld werd nooit terugbetaald, en bleef in bezit van deze molens. Deze waren : twee molens van BORGVAL ; de molen, door paarden in beweging gebracht, welke zich bevond in het MEULENHUYS achter het klooster van de Minderbroeders ; de SLYPMOLEN in de Zespenningenstraat ; verder de NIEUWMOLEN - in 1896 nog wel bekend en dan nog gedeeltelijk overeind, en nog drie windmolens gelegen te Sint Gilles.

Daar deze molens niet konden voldoen aan de behoeften van de brouwerijen, liet het magistraat er één bouwen in 1654 (voltooid in 1655) te Neder-over-Heembeek op de Zenne (dus een watermolen). Hij stond nabij de brug gezegd der drie putten of gaten. Deze molen Sint Michiel genaamd, was één der mooisten van de hele omtrek. In 1896 konden de wandelaars vanop de rechteroever van de Willebroekse vaart er de bouwvallen van zien staan. (3)

Er bestaat een penning, die op de keerzijde afbeelding draagt van deze watermolen ; terwijl de voorzijde het familiewapen toont van Schepen Van der Haegen.

PITTOORS P.F.J.

ECHOS DU MONDE NUMISMATIQUE

FRANCE

— M. Jean BABELON conservateur en chef du Cabinet des médailles de Paris vient de prendre sa retraite, il occupait ce poste depuis près de 25 ans.

M. G. LE RIDER lui succède à la tête du Cabinet

— La maison PLATT, membre de l'Alliance, vient de transporter son activité au 49, rue de Richelieu, Paris I.

La Monnaie de Paris frappe actuellement les pièces suivantes :

Pour le compte des Républiques du Congo (Braza.), Gabon, Centrafrique, et Cameroun.

5 francs : 3 gr. 20 mm. Cupro-aluminium ; tranche lisse
10 francs : 4 gr. 23,5 mm. Cupro-aluminium ; tranche lisse
25 francs : 8 gr. 27 mm. Cupro-aluminium, tranche cannelée.

Pour le compte de la France d'outremer (Réunion).

10 francs : 3 gr. 20 mm. Cupro-aluminium ; tranche lisse
20 francs : 4 gr. 23,5 mm. Cupro-aluminium, tranche lisse.

BELGIQUE :

Notre Cabinet des médailles vient d'acquiescer un souverain d'or de

(3) Dugniolle - die een standaardwerk schreef over de penningen - interpreteerde dit gebouw verkeerdelijk als stadhuis van Brussel.

Voor verdere historische bijzonderheden zie : Henne en Wauters : Histoire de la ville de Bruxelles.

Charles II frappé à Anvers en 1694. Cet atelier frappa entre le 10-1-1692 et le 25-4-1696 la quantité de 3.976 souverains. Celui qui vient enrichir notre collection nationale est le premier exemplaire retrouvé.

Son existence détruit l'hypothèse selon laquelle les pièces de ce type frappées à Anvers en cette période seraient légèrement différentes de celles frappées antérieurement. Cette hypothèse était basée sur la supposition que ces pièces seraient analogues aux souverains d'or de l'officine bruxelloise qui, à partir de 1661, ne portent plus la date au droit mais bien au revers. En effet la pièce acquise est toujours du premier type et démontre que si réellement Anvers a fabriqué des souverains au second type il n'a pu le faire qu'après 1694. (Bulletin no 5-1962)

- Notre médaillier national qui possède déjà beaucoup d'imitations des gros au lion de Flandre (Louis de Nevers 1322-46) vient d'acquiescer une de ces pièces. Il ne s'agit pas ici d'une quelconque variété mais bien d'un exemplaire unique et inédit. Cette pièce, qui porte, chose curieuse, les armes de la maison de Hornes, est intéressante tant au point de vue numismatique qu'historique. Les légendes MONETA PETRNS (D/.) et ARNODV E'LODES (R/.) témoignent de l'intention d'atteindre le maximum de ressemblance par rapport aux pièces flamandes. A cette fin il utilise pour le seigneur Arnoul (dont le nom est estropié à dessein) un titre attesté par les textes contemporains mais inconnu sur les monnaies : E'(ques), parce que celui-ci se confond d'avantage avec C(omes) que D(ominus) : si la dénomination PETRNS fait allusion à l'atelier mosan de Pietersheim, il n'en pas moins vrai qu'aucun des seigneurs de ce lieu (qui possédaient également, Lodenaken) ne s'appelaient Arnoul au XIVème siècle. Dès lors c'est un proche parent et voisin de ces derniers, Arnoul de Stein, qui a dû frapper cette pièce. Cette explication est confirmée par une pièce contemporaine, plus petite, (La Haye) qui réunit les toponymes Pietersheim et Stein ainsi que le prénom Arnoul. (Bulletin 5/62).

- Monsieur M. Thirion, du cabinet des Médailles, vient de faire à Bois le Duc (Pays-Bas) une conférence intitulée «De Zege op de Romeinse Munten en de Munt die de Opstand van de stad Trier, in 353, herdenkt» pour le «Numismatische Kring Brabant». (Bulletin 5/62).

TUNISIE :

Le gouvernement tunisien a pris la décision de mettre de nouvelles coupures de 5 dinars en circulation. Les détenteurs des anciens billets doivent les échanger au pair contre les nouveaux avant le 28 mai 1962. Les anciennes coupures cesseront d'avoir cours légal à partir de cette date.

COREE DU SUD :

Le gouvernement Sud coréen vient de procéder à une réforme monétaire afin de lutter contre l'inflation. A partir du 12 juin 1962, toute la monnaie actuellement en circulation, et basée sur le kwan, a cessé d'avoir cours. Elle sera remplacée par une monnaie basée sur une nouvelle unité monétaire le WON dont la valeur a été fixée à 10 fois celle du Kwan.

En outre il a été précisé que chaque personne ne serait autorisée à changer que 5.000 anciens kwans.

ALLEMAGNE :

Mettra prochainement en circulation un nouveau billet de 50 mark. Sur cette nouvelle coupure figure un portrait emprunté au tableau «L'homme et l'enfant» d'un maître Souabe du XVI^{ème} siècle. Au revers figure la porte Holsen à Lübeck. Le brun et le vert olive sont les couleurs dominantes de ce billet. Les anciens billets ne seront pas retirés.

LUXEMBOURG

Billet de 50 francs : (142 x 76 mm.).

D/. Effigie de la Grande-Duchesse, à gauche sa tête en filigrane, GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG, CINQUANTE FRANCS «9 FEVRIER 1961». Gris, jaune et rose.

R/. Vue sur la campagne : brun foncé.

SUISSE

Les postes helvétiques viennent d'émettre 4 timbres de la série PRO PATRIA avec surcharge «philantropique» 10 + 10, 20 + 10, 30 + 10, et 50 + 10 cm. sur lesquels figurent d'anciennes monnaies suisses.

COSTA-RICA

1 COLON 1961 : Cupro-nickel.

D/. Armes ornées : REPUBLICA DE COSTA-RICA . 1961 .

R/. Valeur dans une couronne de lauriers. AMERICA CENTRAL B.C.C.R. (Banco Central de Costa-Rica)

Ces mêmes initiales se retrouvent sur la tranche. Cette pièce a été frappée à Philadelphie (U.S.).

BULGARIE

1 Leva 1960 : Cupro nickel.

D/. Armes et légende en caractère Cyrilliques

R/. Valeur et millésime dans une couronne.

AUTRICHE :

25 SCHILLING 1962 : Argent

D/. Effigie du compositeur ANTON BRUCKNER tête nue à droite en dessous : 1962.

R/. Les 9 écus des états de la confédération entourant la valeur. Autour, REPUBLIK OSTERREICH .

Tranche incuse : la valeur.

GUATEMALA

50 CENTAVOS : 1962 : Argent

D/. Armes, REPUBLICA DE GUATEMALA - 0.720 - 1962

R/. Orchidée et valeur : MONJA BLANCA FLOR NACIONAL
Tranche cannelée.

TURQUIE

1 KURUS 1961 : Brass

D/. Croissant et étoile ; TURKIYE CUMHURİYETİ

R/. Branche d'olivier, date et valeur.

Le module de cette pièce est de 14 mm.

DIVERS

Dans notre bulletin de juin je déplorais le manque d'informations au sujet de certaines nouveautés. Notre membre néerlandais, M. BINGEN a comblé en partie cette lacune en me fournissant des renseignements pour lesquels je le remercie au nom de nos membres.

FINLANDE

D/. Tête à droite, SUOMEN TASAVALTA 1960

R/. Valeur (1.000 Markkaa) dans une couronne, autour 1860 - 4/IV - 1960. Cette pièce, en argent, a 29 1/2 mm. de diamètre.

GRECE :

D/ Tête du roi à gauche, 1960

R/ Valeur, déesse à cheval, en dessous, un dauphin.

Cette pièce a été frappée à Londres en 1.432.614 exemplaires.

Voici quelques variantes inédites ou anomalies :

a) Communiqué par M. NUIJTENS :

Leopold I : 5 centimes (Braemt) dont la date n'est pas visible à cause d'un rehaussement de flan à cet endroit.

Baudouin I : 50 frank (exposition 1958) : frappe mal centrée (casquette) et tranche lisse. Cette pièce a été trouvée dans la circulation.

b) Communiqué par M. DOGUET :

Liège : Jean Théodore de Bavière : Liard 1750 ayant dans la légende RAV au lieu de BAV (malformation du B), (de Chestret 690).

Léopold I : 1 centime dont le droit incu (lion) est corrigé, c'est à dire rectifié avec le monogramme L.

Léopold I : 2 centimes 1859 sans la signature de Braemt.

Congo : Albert I : 50 centimes 1925, surfrappe sur 1924.

c) Collection personnelle :

San Marino : 10 centissimi en nickel 1929. Essai ???

Espagne : 1/2 réal, 1848, Madrid (Yeoman 18) sans couronne au

dessus de la valeur. Cette pièce pourrait être essai si elle ne portait pas des traces de circulation. (Le grénétis est également plus petit)

Monnaie de nécessité :

D/Oiseau nourrissant trois jeunes
(fleuron) ATELIERS REUNIS (fleuron) BRUXELLES
R/ 5 Ces - Pain - 6 épis liés
Module 26 mm. - Zinc

D'après les dires de la personne qui m'a fourni cette pièce, je situe sa date d'émission probable aux environs de 1870. Qui peut me renseigner à ce sujet ?

Jean DE MEY

CATALOGUE des MONNAIES EMISES par les PROVINCES DU SUD en REVOLTE CONTRE LEUR SOUVERAIN LEGITIME

VII

(+ Monnaies de siège)

par Jean DE MEY

SIEGE DE BRUXELLES 1579-1580.

Historique. A peine Maastricht investie, Alexandre Farnèse se tourne vers le sud. Le 26 juillet il s'empare du fort de Willebroeck, et détruit les écluses du canal. Ce faisant il isole complètement la ville de Bruxelles du reste des états. Les mercenaires au service de la maison de Habsbourg rasant les campagnes environnantes et font des incursions jusque sous les murs de la ville. Le commerce est très touché et le manque de numéraire entrave les rares relations qui se faisaient avec l'extérieur. Le magistrat (23 août) adresse une requête aux Etats généraux. Les changeurs n'avaient pas les fonds pour acheter les métaux nobles nécessaires à la fabrication de monnaies et les possesseurs des dits métaux qui ne pouvaient rien vendre, se trouvaient dans l'impossibilité de venir en aide à la communauté ; ils mouraient de faim sur leur or. Le blocus de la région ne permettait pas de réaliser ces trésors à l'extérieur. La seule solution possible dans ces conditions était de faire battre une monnaie provisoire.

Le 7 septembre les Etats autorisèrent la ville à frapper des plaques portant les armes de la ville ayant le poids et l'aloï des monnaies courantes.

Comme la plupart des monnaies de fabrication hâtive, celles de ce siège ont trouvé de nombreux falsificateurs. Ces faux pour la plupart d'origine assez récente ne sont pas toujours faciles à identifier. Ce qui explique en partie la méfiance des numismates à l'égard des monnaies obsidionales. Voici ce qu'il faut voir en principe pour authentifier ces pièces. Il faut tout d'abord qu'elles aient une similitude avec une pièce reconnue authentique, les différences importantes rendent la pièce pour le moins suspecte. Le poids doit concorder approximativement

avec le poids moyen, la teneur du métal est également un critère. Pour les pièces qui nous occupent, il faut que le dessin soit plein de finesse de netteté, de dureté et même d'énergie de frappe (certains faux par contre présentent un dessin pâteux manquant de fermeté). De plus, l'empreinte du droit ne peut pas percer, le revers doit être bien lisse ce qui n'est pas pour toujours le cas pour les imitations. 12 coins furent fabriqués pour ces monnaies il est donc probable qu'il en existe plusieurs variantes. Il fut frappé :

3 florins : 782 exemplaires ;
36 sols : 12.400 exemplaires.
18 sols : 3.775 exemplaires.

1) 3 FLORINS : (60 sols) voir cliché no 1 RBN.II p.28
D/. Armes de la ville de Bruxelles (St. Michel terrassant Mail. 20/1
un dragon) accostées par 7 - 9 DeW. 820
Au dessus 3 GUL (valeur). Autour, :-: PERFER, V.G1 156
ET.OBDURA.BRUXELLA

Or, uniface, rectangulaire aux coins coupés, poids 4 gr. module 30 mm.



1



2

2) PLAQUE DE 36 SOLS 1579 vGel. 157b
D/. Armes de la ville accostées par 7-9 au dessus 36.ST DeW. 822
(valeur) Ici le saint n'est pas casqué, et tient l'épée Mail. 20/3
haute au lieu de pointé vers le dragon.
Autour, PERFER.ET OBDURA. BRUXELA (1
seul L)

Argent, Uniface, Carrée, module 43 mm. poids 25 gr.

3) PLAQUE DE 36 SOLS 1579 : vGel. 157a
D/. Armes de la ville accostées par 15-79. Au dessus 36. DeW. 821
ST. Autour, + PERFER.ET.OBDURA :-: BRU- Mail. 20/2
XELLA V.Lo.I p. 273

Argent, Uniface, Carrée, module 43 mm. poids 25 gr.

4) PLAQUE DE 18 SOLS 1579 : vGel. 158a
D/. Armes de la ville accostées de 15-79. Au dessus,

18 ST. Autour, :: PERFER.ET.OBDURA. BRUXEL-
LA. DeW. 824
Mail. 20/4

Argent, Uniface, Carrée, Mod. 35 mm., poids 12,5 gr.

— Il existe une variante avec un x au lieu de :: et pas de points entre les mots (Mail 2ème Suppl. D. 1.).

— Une autre variante mais d'authenticité douteuse avec BRUXELA (un L) et de module plus petit (31 mm.) (Mail Suppl. 22/1).

— Il existe des faux en plomb de cette pièce. (vGel 158 b).

— Dan de nombreuses ventes, cette pièce ainsi que d'autres est apparu avec une inscription au revers. Ces inscriptions sont postérieures au siege.

— Il existe également une contremarque sur ce 18 sols (lettre C) (Vente Schulman 235 no 2621) Même remarque que pour les inscriptions du revers.

5) 3 FLORINS 1580 :

Aucune pièce de 3 florins au millésime 1580 n'est encore apparue, le Maillet 20/5 est un faux. Il existe également des imitations faites à partir d'une monnaie martelée avec un poinçon comme celui du no 3. (vGel 159)

6) PLAQUE DE 36 SOLS 1580 : voir cliché no. 2

D/. Idem que no 3 mais la date 15-80 au lieu de 1579.

Argent, Uniface, carrée, Module 44 mm. poids 24,8 gr.

- Variante avec + au lieu de :: en début de légende et un point derrière
OBDURA au lieu d'une rosace. (vGel 160 b).

DeW. 823

Mail. 20/6

vGel. 160a

7) PLAQUE DE 18 SOLS :

D/. Idem que no 4, mais la date 8-0 au lieu de 15-79

Mail. 20/5

vGel. 161

DeW. 825